

Mesures de sécurité – prévention et lutte contre les incendies

Feu de plein air

- Bois sec
- Émissions de fumée
- Extincteur à mousse
- Mettre les braises dans un récipient résistant au feu

Charbon de bois :

- couverture anti-feu
- extincteur à mousse
- braises dans un récipient résistant au feu

Friteuse :

- stabilisée
- couverture anti-feu
- extincteur au CO₂
- Ne pas verser d'eau

Utilisation du gaz :

- Se placer à 3 m min. des puits, caves et fossés
- interdit dans les lieux clos ou les tentes où il y a du monde
- faciliter l'accès au robinet
- bouteilles en plastiques dans l'idéal
- Fermer les robinets en cas de fuite de gaz
- gants de protection thermique
- couverture anti-feu
- CO₂
- Vider les environnements si le robinet a été fermé